

**Objet :** Aménagement des cursus et des évaluations au profit des étudiants en situation de handicap inscrits dans les Hautes Ecoles

**Réseau :** Tous

**Niveaux & Services :** HE

**Période :** année académique 2011-2012

Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directeurs(trices)-Président(e)s des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française

Pour information :

- Aux Commissaires du Gouvernement près les Hautes Ecoles ;
- Au Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre subventionné ;
- Au Secrétariat général de l'Enseignement Catholique ;
- A la Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants ;
- Aux Organisations Représentatives des Etudiants ;
- A Mesdames et Messieurs les Présidents des Conseils des Etudiants au sein des Hautes Ecoles.

<b><u>Circulaire</u></b>	Informative	
<b><u>Emetteur</u></b>	Administration	Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique
<b><u>Destinataire</u></b>	Hautes Ecoles	
<b><u>Contact</u></b>	Christine FAGARD : 02 690 88 00 Nadia LAHLOU Tel : 02 690 87 96 Arife KARA: Tel. :02 690 85 13 Christine DUJARDIN Tel : 02 690 88 17	
<b><u>Document à renvoyer</u></b>	NON	
<b><u>Date limite d'envoi</u></b>	Néant	
<b><u>Objet :</u></b>	Enseignement inclusif	

**Autorité :** Vice-président et Ministre de l'Enseignement supérieur

**Signataire:** Monsieur Jean-Claude MARCOURT

**Nombre de pages :** texte : 1 p

**Mots-clés :** Handicap, aménagements pédagogiques

Madame la Directrice-Présidente,  
Monsieur le Directeur-Président,

Un décret relatif à l'enseignement supérieur inclusif est en cours de préparation.  
Ce décret aura pour mission de faciliter et d'améliorer les conditions d'étude des étudiants en situation de handicap inscrits dans les Hautes Ecoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans ce cadre, des aménagements des cursus et des évaluations des connaissances des étudiants porteurs de handicap ou d'étudiants à besoins spécifiques devront être mis en place par les établissements.

Afin de pouvoir assurer de manière optimale l'accompagnement de ces étudiants, il serait opportun d'envisager d'adapter, dès à présent, les aspects pédagogiques de cet accompagnement.

Pour ce faire, j'attire votre attention sur les points suivants :

- Mise à disposition de ces étudiants d'un support écrit ou oral en fonction du besoin;
- Aide à la prise de note (en fournissant les notes d'un condisciple par exemple) ;
- Adaptation des évaluations : épreuves écrites ou orales en fonction du handicap ;
- Accord d'un temps supplémentaire lors de l'évaluation des connaissances ;
- Accord d'une assistance d'un secrétaire d'examen si besoin ;
- Sensibilisation du corps enseignant et de l'ensemble du personnel de la Haute Ecole à ces situations ; ...

Ces aménagements ne sont pas limitatifs et rien n'empêche la Haute Ecole d'en prévoir d'autres.

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Jean-Claude MARCOURT